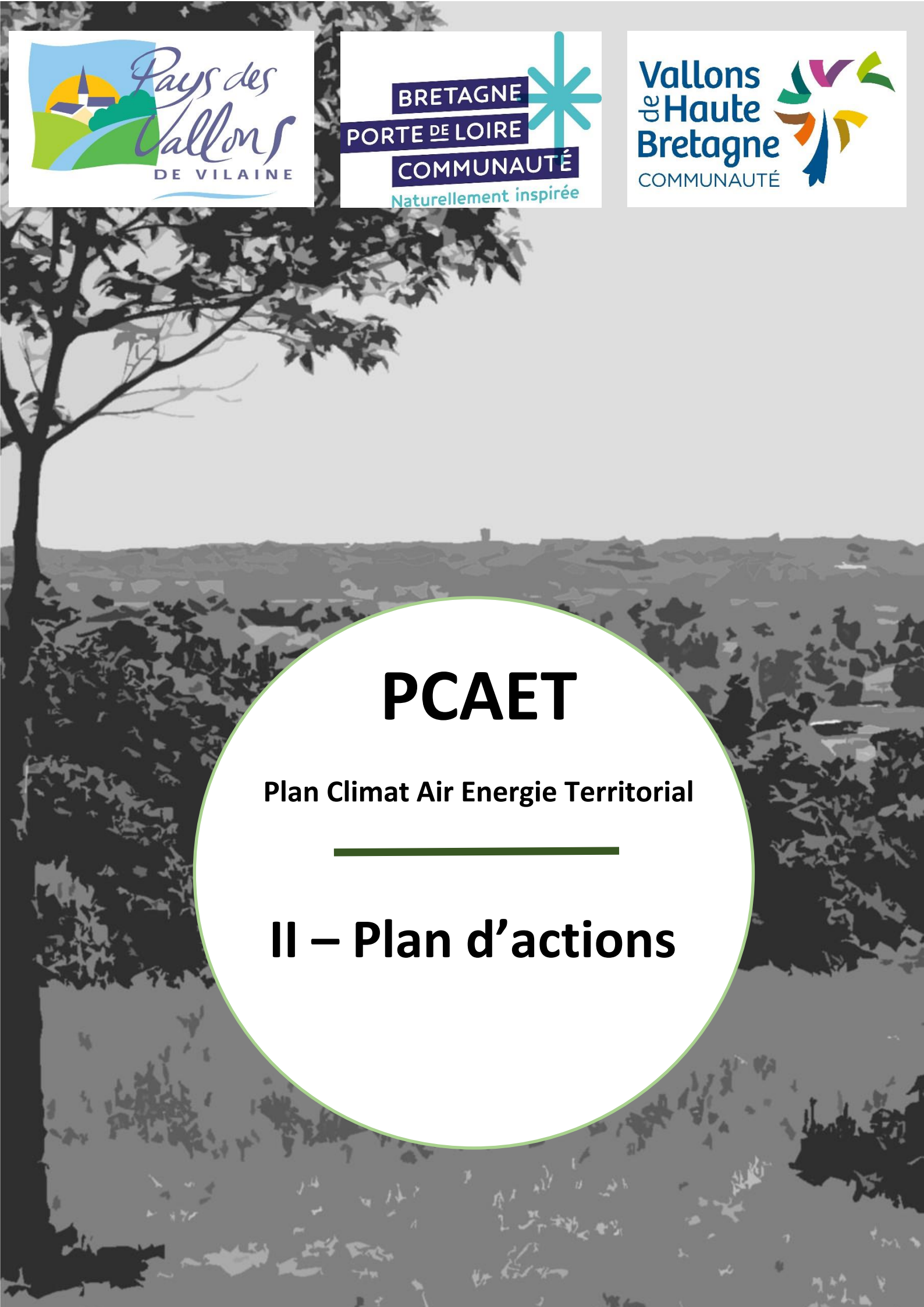

PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial

II – Plan d'actions

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

LE PCAET DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE **3**

UNE INITIATIVE VOLONTAIRE 3
UN PROJET TRIPARTITE 3
UN PROJET CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE 3
DES AMBITIONS EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS RÉGIONAUX 4

PLAN D'ACTIONS **6**

UN PLAN D'ACTIONS AMBITIEUX MAIS UN BUDGET MAÎTRISÉ 6
TABLEAU DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS 7
FICHES ACTIONS 8

LE PCAET DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Une initiative volontaire

Le Pays des Vallons de Vilaine a souhaité profiter de la révision de son SCoT, initiée en juillet 2014, pour officialiser sa politique de transition énergétique via l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un programme d'actions que le Pays et les communautés de communes qui le composent (Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon et Vallons de Haute Bretagne Communauté) s'engagent à mettre en œuvre sur 6 ans (2016-2022).

Ce plan climat répond à 5 enjeux :

- réduire les consommations énergétiques du territoire ;
- atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ;
- adapter le territoire aux effets du changement climatique ;
- développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- préserver la qualité de l'air sur le territoire.

Un projet tripartite

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, impose aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET d'ici fin 2018. C'est pourquoi un schéma de gouvernance tripartite a été défini afin d'organiser une gouvernance multi-scalaire entre le Pays des Vallons de Vilaine, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Un projet concerté pour la transition énergétique du territoire

Mené en parallèle de la révision du SCoT, le PCAET a fait l'objet d'une large concertation, d'un travail collaboratif mené en parfaite transparence avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les élus, les services de l'État et des collectivités et le Conseil de développement dans son rôle de représentation de la société civile locale. L'élaboration du PCAET a ainsi donnée lieu à 9 réunions de concertation dont 2 organisées par le Conseil de développement.

De plus, le Conseil de développement est partie prenante de la gouvernance du PCAET en participant au Comité de pilotage.

Des ambitions en phase avec les objectifs régionaux

Le PCAET du Pays des Vallons de Vilaine fixe pour son territoire des ambitions à la fois en phase avec les objectifs régionaux définis par le Schéma Régional Climat Air Energie de Bretagne (SRCAE)[1] et avec les spécificités de son territoire[2].

Pour chaque secteur, le Pays des Vallons de Vilaine reprend à son compte les objectifs régionaux de réduction, par habitant et par an, de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre d'un travail prospectif, ces objectifs ont été appliqués au territoire sur la période 2010-2020[3], en tenant compte de sa spécificité démographique. Ceci a permis de définir les ambitions du Pays des Vallons de Vilaine à l'horizon 2020 :

Secteur	Réduction de la consommation énergétique 2010-2020		Réduction des émissions de gaz à effet de serre 2010-2020	
	Scénario de Référence	Scénario Volontariste	Scénario de Référence	Scénario Volontariste
Résidentiel	-13%	-27%	-2%	-11%
Tertiaire	-1%	-17%	-8%	-29%
Mobilité	-10%	-15%	-11%	-16%
Fret	-4%	-9%	-4%	-9%
Industrie	-3%	-7%	-8%	-7%
Agriculture	-5%	-8%	-3%	-4%
Total	**-9%**	**-18%**	**-5%**	**-9%**

Tableau 1 : Ambitions du Pays des Vallons de Vilaine pour la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2010-2020

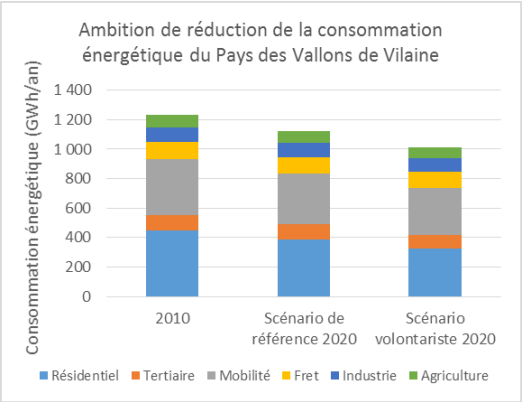

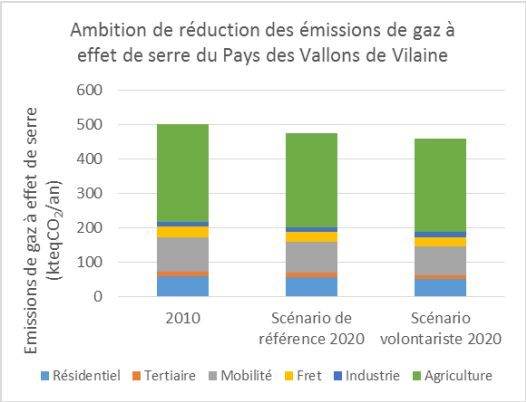

[1] Le SRCAE de Bretagne comporte 2 scénarios (scénario de référence et scénario volontariste) fixant 2 niveaux d'objectifs régionaux de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre à horizons 2020 et 2050. Le Pays des Vallons de Vilaine s'est basé sur ces scénarios pour définir ses propres ambitions de transition énergétique.

[2] L'INSEE prévoit pour le Pays des Vallons de Vilaine une croissance démographique 4 à 5 fois plus élevée que la moyenne régionale. Dans un souci de cohérence, le Pays des Vallons de Vilaine a intégré ce paramètre dans la définition de ses ambitions.

[3] La période de scénarisation a été définie pour correspondre aux dernières données de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre disponibles sur le Pays des Vallons de Vilaine (2010) ainsi qu'à l'échéance des objectifs régionaux du SRCAE et nationaux du 3x20 (2020).

Au regard de la durée des projets, le Pays des Vallons de Vilaine n'a pas souhaité se fixer d'objectif pour le développement de la méthanisation à l'horizon 2020. Cependant, le développement de cette filière fait partie intégrante de la stratégie de transition énergétique du territoire.

Pour les autres filières renouvelables, le Pays des Vallons de Vilaine reprend à son compte les objectifs du SRCAE et les adapte aux spécificités de son territoire tel qu'identifié dans le Diagnostic du PCAET[4].

Type d'énergie	Estimation 2013	Ambition 2020 Seuil bas	Ambition 2020 Seuil haut
Solaire Photovoltaïque	3,7 GWh	6,8 GWh	6,8 GWh
Solaire Thermique	0,18 GWh	1,5 GWh	2,9 GWh
Eolien	31 GWh	112 GWh	155 GWh
Bois-énergie	110 GWh	126 GWh	131 GWh
Total	**145** GWh	**246** GWh	**296** GWh

Tableau 2: Ambition du Pays des Vallons de Vilaine pour le développement des énergies renouvelables

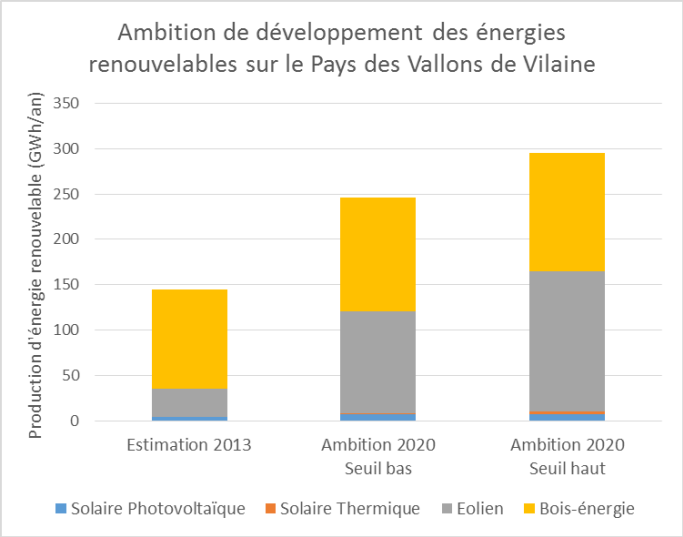

Ces ambitions de réduction de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables doivent permettre au Pays des Vallons de Vilaine de contribuer à son échelle à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique :

Le Pays des Vallons de Vilaine envisage de couvrir 22 à 29% de sa consommation énergétique par des énergies renouvelables en 2020.

[4] Pour toute information sur l'adaptation des objectifs régionaux 2020 de développement des différentes filières EnR au territoire du Pays des Vallons de Vilaine, se référer au Diagnostic du PCAET.

LE PLAN D'ACTIONS

Un plan d'actions ambitieux pour un budget maîtrisé

Afin d'atteindre les ambitions qu'ils se sont fixés, le Pays des Vallons de Vilaine, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon et Vallons de Haute Bretagne Communauté ont élaboré un plan d'actions répondant aux enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic.

Ce plan d'actions est structuré en 3 grandes orientations déclinées en 12 objectifs stratégiques.

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial pour adapter notre territoire aux enjeux du changement climatique	Orientations	Objectifs stratégiques
	Orientation 1 : **Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques** *Aménagement, mobilité et logement*	1.1 - Réduire les consommations énergétiques des logements
		1.2 - Lutter contre la précarité énergétique : habitat et mobilité
		1.3 - Réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et développer des mobilités alternatives
	Orientation 2 : **Fédérer les acteurs du territoire** *Sensibiliser, former et mobiliser*	2.1 - Etre des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire
		2.2 - Sensibiliser et former les élus
		2.3 - Sensibiliser et mobiliser les citoyens
		2.4 - Impliquer et mobiliser les acteurs économiques vers l'innovation
	Orientation 3 : **Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée**	3.1 -Assurer la cohérence du mix énergétique du territoire (solaire photovoltaïque et thermique, éolien, bois-énergie, méthanisation, micro-hydroélectricité…)
		3.2 - Valoriser l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
		3.3 - Assurer une exploitation durable du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)
		3.4 - Développer l'éolien dans une démarche territoriale cohérente
		3.5 - Valoriser les déchets organiques du territoire par la méthanisation

Conscients de l'importance de la transition énergétique pour leur territoire, le Pays des Vallons de Vilaine et les communautés de communes qui le composent ont cependant souhaité assurer la maîtrise de leurs budgets. Le plan d'actions met donc l'accent sur la recherche et la mobilisation de nouvelles sources de financement nécessaires à sa mise en œuvre.

Chaque action est détaillée par projet, répondant à 3 niveaux de priorité :

- **CONTINUITE** : projets déjà engagés par le Pays des Vallons de Vilaine et/ou les communautés de communes et dont la poursuite est intégrée au PCAET ;
- **PRIORITE 1** : projets prioritaires dont le lancement est prévu dans la première phase du PCAET (2016-2018) ;
- **PRIORITE 2** : projets dont le lancement est prévu dans la seconde phase du PCAET (2019-2022).

Tableau récapitulatif du plan d'actions

Orientation	Objectif stratégique	N° action	Titre action
Orientation 1 : Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques	**1.1 - Logements Aménagement**	1	Mettre en place une PLRH (Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat)
		2	Engager le territoire dans une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme via les documents d'urbanisme et le Conseil en Urbanisme Partagé
		3	Engager le territoire dans une démarche d'approche environnementale des politiques d'habitat
	1.2 - Précarité énergétique	4	Lutter contre la précarité énergétique liée au logement
		5	Lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité
	1.3 - Mobilité	6	Définir une politique de mobilité durable sur le territoire
		7	Mobiliser vers l'optimisation du transport privé et développer les services autour des nouvelles mobilités
		8	Développer les infrastructures nécessaires à l'essor des mobilités alternatives
Orientation 2 : Fédérer les acteurs du territoire	**2.1 - Collectivités exemplaires**	9	Animer et faire vivre le PCAET
		10	S'impliquer dans les réseaux existants
		11	Optimiser les trajets professionnels des agents
		12	Soutenir et promouvoir l'agriculture locale en circuits courts
		13	Assurer la durabilité des achats et des financements publics
		14	Développer les modes de financements innovants pour la transition énergétique du territoire
		15	Optimiser la gestion de l'eau
		16	Être exemplaire dans la gestion des bâtiments et des équipements publics
		17	Être exemplaire dans la gestion des espaces verts, réduire et valoriser les déchets verts
	2.2 –Élus	18	Mobiliser et former les élus et services sur les enjeux et opportunités de la transition énergétique du territoire
	2.3 - Citoyens	19	Mobiliser les citoyens grâce à une stratégie d'information locale sur la transition énergétique du territoire
		20	Transmettre l'envie de la transition énergétique à nos enfants
	2.4 - Acteurs économiques	21	Développer l'offre d'information/formation sur la transition énergétique dans les métiers du bâtiment
		22	Mobiliser les entreprises et les exploitants agricoles pour mettre la transition énergétique au service du développement économique du territoire
Orientation 3 : Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée	**3.1 - Mix énergétique**	23	Faciliter l'émergence de projets publics et privés de production d'énergies renouvelables
		24	Soutenir le développement de la chaleur renouvelable en identifiant les besoins et en développant la demande, notamment publique
		25	Faire émerger des projets de micro-hydroélectricité sur la Vilaine
	3.2 - Solaire	26	Identifier et valoriser le gisement solaire sur les bâtiments publics
		27	Développer la production d'énergie solaire sur le territoire
	3.3 - Bois	28	Développer la demande en bois-énergie local
		29	Assurer la disponibilité de la ressource bois-énergie à un prix satisfaisant tous les acteurs
	3.4 - Éolien	30	Identifier les projets éoliens soutenables pour le territoire à travers le schéma de développement de l'éolien
	3.5 - Méthanisation	31	Développer une filière méthanisation sur le territoire

Fiches actions

Action 1

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.1 Réduire les consommations énergétiques des logements

Mettre en place une PLRH (Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat)

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET
Service habitat

Partenaires potentiels

Ademe, Région, ALEC, ADIL, ANAH, Bailleurs sociaux, CAPEB, FFB, Banques, Associations locales

Indicateurs de suivi

- Nombre de ménages accompagnés

CONTEXTE :

Les logements représentent plus du tiers de la consommation énergétique du Pays des Vallons de Vilaine et les énergies fossiles servent à chauffer principalement les logements les plus anciens et donc les plus énergivores. Par conséquent, la rénovation des logements est un levier majeur de la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation de leur logement (ADIL, architecte conseil, Espace Info Energie …). Ces dispositifs fonctionnent cependant sur des échelles différentes, entrainant un risque de dispersion des efforts. Il manque une politique globale d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement. En lien avec la Région, l'Ademe et tous les partenaires, le Pays des Vallons de Vilaine et les communautés de communes membres souhaitent définir cette politique globale de la rénovation énergétique des logements, dont la PLRH est l'outil central.

Cette action est complémentaire des actions 3 (approche environnementale des politiques d'habitat) et 4 (lutte contre la précarité énergétique dans les logements).

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Réaliser l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat (PLRH).

PRIORITE 1 - Mettre en place une Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat (PLRH) pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement.

OBJECTIFS :

Les objectifs de la PLRH, de même que les engagements humains et financiers nécessaires pour les atteindre, seront définis dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle en cours.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
À définir	€ € ~~€~~ À définir	Ademe, Région

Action 2

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.1 Réduire les consommations énergétiques des logements

Engager le territoire dans une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme via les documents d'urbanisme et le Conseil en Urbanisme Partagé

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Chargé(e) de mission CUP

Partenaires potentiels

Ademe

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes accompagnées
- Nombre de projets soutenus

CONTEXTE :

Le Pays des Vallons de Vilaine apporte aux communes un conseil sur les questions d'urbanisme, de revitalisation des centres-bourgs, de renouvellement urbain …. Pour cela, un service de Conseil en Urbanisme Partagé a été créé et doit être pérennisé.

Un accompagnement de la démarche PLUI est aussi en place auprès de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon ainsi qu'un groupement de commandes sur Vallons de Haute Bretagne Communauté pour les communes souhaitant mettre à jour leur document d'urbanisme.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Pérenniser le Conseil en Urbanisme Partagé (CUP).

CONTINUITE - Intégrer l'approche environnementale de l'urbanisme dans le SCoT et les PLU/PLUI.

OBJECTIFS :

Accompagner les collectivités du territoire pour assurer la prise en compte dans les documents d'urbanismes et les projets d'aménagements (notamment les démarches de revitalisation des centres bourgs) des enjeux environnementaux en général, et plus particulièrement des enjeux liés à la transition énergétique du Pays des Vallons de Vilaine.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Ademe

Action 3

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.1 Réduire les consommations énergétiques des logements

Engager le territoire dans une démarche d'approche environnementale des politiques d'habitat

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

EPCI / Communes
Service habitat

Partenaires potentiels

Ademe, Région, ANAH
FSE, ALEC, ADIL, Bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi

- Nombre de nouveaux logements performants
- Nombre de logements rénovés

CONTEXTE :

Des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) sont initiés sur la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon (PLUI valant PLH) et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Chacun des deux EPCI fixera ses ambitions et objectifs au regard de son contexte, ses spécificités et son état d'avancement.

Cette action est complémentaire des actions 1 (plateforme locale de rénovation de l'habitat) et 4 (lutte contre la précarité énergétique dans les logements).

PRIORITE 1 - Intégrer des objectifs environnementaux via les PLH (construction de logements performants …).

PRIORITE 2 - Avoir des politiques de l'habitat volontaristes (étude d'opportunité OPAH, incitation financière, maîtrise d'ouvrage public de quartiers à énergie positive, inciter les bailleurs sociaux à une approche environnementale et d'économie d'énergie...).

OBJECTIFS :

Les objectifs de politiques de l'habitat seront définis dans les PLH.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	€ € € Variable en fonction des politiques menées	**Ademe, Région, ANAH FSE, Fonds territoriaux**

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 4

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.2 Lutter contre la précarité énergétique : habitat et mobilité

Lutter contre la précarité énergétique liée au logement

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI

Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Département, Communes, CDAS, CCAS, Fondation Abbé Pierre, CLER - Réseau RAPPEL, ALEC, Bailleurs sociaux, Opérateurs ANAH, CLIC des 4 rivières, PIMMS de Rennes, Associations locales

Indicateurs de suivi

- Nombre de ménages accompagnés

CONTEXTE :

Selon l'INSEE, 13,4% des ménages du Pays des Vallons de Vilaine sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement. Le Pays des Vallons de Vilaine est parmi les territoires d'Ille-et-Vilaine les plus touchés par les difficultés de paiement des factures d'énergie des ménages, nécessitant un recours important au Fond de Solidarité pour le Logement.

L'Agence Départemental du Pays des Vallons de Vilaine mène une expérimentation sur l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique afin de les aider à améliorer leur confort et réduire leur consommation d'énergie.

Une réflexion sera menée en parallèle de l'étude pré-opérationnelle sur la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (action 1) sur les actions à mettre en œuvre pour lutter contre la précarité énergétique sur le territoire et accompagner les ménages les plus vulnérables.

Cette action est complémentaire des actions 1 (Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat) et 3 (approche environnementale des politiques d'habitat).

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 – Collaborer avec le Département pour pérenniser un service de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine (identification et accompagnement personnalisé des ménages concernés, sensibilisation aux changements de pratique, mobilisation des relais locaux, etc.).

OBJECTIFS :

Les objectifs du service de lutte contre la précarité énergétique, de même que les engagements humains et financiers nécessaires pour les atteindre, seront définis en cohérence avec ceux de la PLRH (voir action 1), dont l'étude pré-opérationnelle est en cours.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
À définir	€ € € À définir	Département Fondation Abbé Pierre CEE Fonds territoriaux

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 5

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.2 Lutter contre la précarité énergétique : habitat et mobilité

Lutter contre la précarité énergétique liée à la mobilité

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission mobilité

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Département, Covoiturage +, Garage solidaire (Guichen), Mobiliclés, Associations locales

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes utilisant les services mis en place (inscrits sur Ehop Solidaire, bénéficiaire du Garage solidaire, etc.)

CONTEXTE :

En raison de la forte polarisation du territoire vis-à-vis de Rennes Métropole, le Pays des Vallons de Vilaine est parmi les territoires bretons les plus touchés par la précarité énergétique liée à la mobilité. Selon l'INSEE, un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique pour ses déplacements.

Des acteurs locaux tels que le Garage solidaire à Guichen aident les ménages concernés. Les services de transports en commun présents sur le territoire proposent des tarifs sociaux. D'autres dispositifs existent, tels que Mobiliclés, porté par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) du bassin d'emploi de Rennes.

Une meilleure compréhension des publics concernés est nécessaire afin de pouvoir définir les actions à développer sur le territoire par les EPCI et le Pays.

Une étude de déplacements est notamment prévue sur Vallons de Haute Bretagne Communauté.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Analyser les besoins des personnes en vulnérabilité énergétique liée à la mobilité (en lien avec les études de déplacements).

PRIORITE 2 - Mobiliser les partenaires locaux pour consolider les offres existantes.

OBJECTIFS :

Prendre en compte les personnes en situation de précarité énergétique liée à la mobilité dans l'organisation de l'offre de transport sur le territoire, qu'elle soit spécifique ou tout public.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Fonds territoriaux Ademe

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 6

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.3 Réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et développer des mobilités alternatives

Définir une politique de mobilité durable sur le territoire

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission mobilité

Partenaires potentiels

Ademe, Région, DDTM

Indicateurs de suivi

- Nombre d'études menées/services mis en place sur le territoire intégrant des démarches participatives

CONTEXTE :

Un fonctionnement tripartite entre le Pays et les deux EPCI définit les politiques menées à chacun des échelons avec un poste mutualisé. Un certain nombre d'actions a été mis en place sur le territoire. En raison de l'évolution des périmètres des EPCI (2014 : Vallons de Haute Bretagne Communauté, 2017 : Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon avec le Grand Fougeray), il a été jugé nécessaire d'évaluer la politique menée et de définir les nouvelles ambitions.

L'expérience des services du Pays sur le terrain a montré que pour accompagner le changement de comportement de la population, associer les citoyens en amont dans l'étude des besoins et la définition des actions à mettre en place est porteur et efficace.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Solliciter la population pour obtenir des données qualitatives.

PRIORITE 1 - Analyser les habitudes de déplacements, définir une politique de mobilité cohérente avec les EPCI.

- Co-construire des solutions de mobilité adaptées aux besoins.

OBJECTIFS :

Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés à la mobilité sur le territoire conformément aux objectifs du SRCAE.

Poursuivre une politique cohérente sur la mobilité sur le territoire : coordination des différents acteurs de la mobilité et des services mis en place.

Pérenniser la convention partenariale entre les EPCI et le Pays des Vallons de Vilaine.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Fonds territoriaux Ademe

Action 7

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.3 Réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et développer des mobilités alternatives

Mobiliser vers l'optimisation du transport privé et développer les services autour des nouvelles mobilités

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI

Chargé(e) de mission mobilité, Service développement économique

Partenaires potentiels

Ademe, Région, SDE35, Covoiturage +, Associations locales, Auto-écoles

Indicateurs de suivi

- Nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Nombre de vélos en location
- Nombre et type d'action de communication sur l'offre de transport existante
- Nombre d'actions/services permettant de réduire les trajets
- Nombre d'habitant du PVV inscrits sur le site Covoiturage+
- Nombre de personnes formées à l'éco-conduite sur le territoire chaque année
- Nombre et type de nouveaux services de mobilité organisés sur le territoire (pédibus, PDIE ou PCIE – covoiturage-, etc.)

CONTEXTE :

S'il est parmi les territoires bretons comptant le plus d'aires de covoiturage, le Pays des Vallons de Vilaine est néanmoins fortement dépendant de la voiture individuelle. Il est nécessaire de continuer le développement et la promotion de ce réseau local.

Le changement de comportement, notamment lié aux questions de mobilités, est un processus lent qui nécessite un accompagnement. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des services autour des nouvelles pratiques de mobilités. Cet accompagnement va de l'information/sensibilisation notamment sur l'offre de transport existante à l'organisation de services facilitant l'usage des nouvelles mobilités. Faciliter l'usage permet également d'inciter des comportements vertueux entrainant un essaimage au sein de la population.

Au-delà des nouvelles mobilités, réduire les trajets est un levier important qui peut être facilité par l'organisation de tiers-lieux, d'espace de coworking. Cela contribue notamment à répondre à des objectifs de développement économique du territoire (mise en réseau des acteurs économiques, des travailleurs indépendants…).

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Pérenniser le Conseil en Mobilité Partagé (CMP) sur le Pays des Vallons de Vilaine.

CONTINUITE - Informer sur l'offre de transport existante et poursuivre les actions de covoiturage.

CONTINUITE - Déployer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

PRIORITE 1 – Proposer de nouveaux services de mobilité sur le territoire (location de vélos, autopartage, auto stop organisé, …).

PRIORITE 1 - Développer des solutions pour faciliter la non-mobilité (coworking, tiers-lieux, …).

OBJECTIFS :

Proposer une offre de services complémentaires aux transports collectifs et faire connaître l'offre de mobilité disponible sur le territoire dans son ensemble.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Ademe Fonds territoriaux

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 8

Orientation 1 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques

Objectif 1.3 Réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et développer des mobilités alternatives

Développer les infrastructures nécessaires à l'essor des mobilités alternatives

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission mobilité

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Département, AOM, SNCF, SDE35

Indicateurs de suivi

- Nombre d'infrastructures (pôle d'échanges intermodaux, aires de covoiturage…)
- Fréquentation des infrastructures (estimation du niveau d'occupation)
- Nombre de communes ayant réalisé de nouveaux aménagements en faveur des modes actifs (dans l'année)

CONTEXTE :

Complémentaire de l'offre de transport collectif, aux services et aux animations, les infrastructures sont nécessaires à l'essor des mobilités alternatives. Plusieurs acteurs interviennent dans ce champ : Région, Département, EPCI, communes. Le Pays y a un rôle de conseil et de connaissance de l'existant.

Plusieurs pôles d'échanges multimodaux sont réalisés ou en cours d'études sur le Pays des Vallons de Vilaine : arrêt de connexion intermodale de car Illenoo, haltes et gare TER, etc.

Le développement de l'usage des modes actifs nécessite des infrastructures sécurisées permettant une pratique sûre pour les personnes.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Développer les pôles d'échanges multimodaux (ferré, routier et modes doux).

PRIORITE 2 - Développer les pistes cyclables sécurisées / Sécuriser les parkings à vélos.

OBJECTIFS :

Intégrer la mobilité durable dans tous les projets d'urbanisation et de nouveaux équipements publics.

Créer les infrastructures nécessaires au développement des mobilités durables (tous modes confondus).

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	€ € € Variable en fonction des projets menés	Région / Département SNCF / Fonds territoriaux

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 9

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Animer et faire vivre le PCAET

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Conseil de Développement

Indicateurs de suivi

- Indicateur qualitatif : sollicitations du Pays et des EPCI par les communes et acteurs privés sur les questions de transition énergétique

CONTEXTE :

La démarche de Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du Pays des Vallons de Vilaine est récente, elle doit ainsi être promue, animée, portée par les différents acteurs, suivie et évaluée tout au long de sa mise en œuvre.

Pour ce faire, un schéma de gouvernance tripartite (comité de pilotage et comité opérationnel) a été défini entre le pays et les deux EPCI. Afin de compléter cette gouvernance, le PCAET doit être relayé au niveau de chaque commune. De plus, cette démarche doit être suivie et animée.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Animer le comité de pilotage et le comité opérationnel.

PRIORITE 1 - Identifier un élu référent sur la transition énergétique dans chaque commune.

PRIORITE 1 - Assurer une communication continue auprès des communes.

PRIORITE 1 - Mettre en place un système de veille sur les bonnes pratiques des collectivités en matière de transition énergétique.

PRIORITE 1 - Créer une identité visuelle autour de la transition énergétique du Pays des Vallons de Vilaine.

PRIORITE 1 - Mettre en place un observatoire local de la transition énergétique.

OBJECTIFS :

Faire vivre le plan climat, fédérer tous les acteurs du territoire autour de cette démarche. Faire émerger les initiatives, publiques et privées, en faveur de la transition énergétique du territoire.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Ademe, Région

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 10

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

S'impliquer dans les réseaux existants

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Réseaux

Indicateurs de suivi

- Indicateur qualitatif : Réseaux auxquels les collectivités adhèrent et évènement auxquels elles participent

CONTEXTE :

De nombreux réseaux nationaux et régionaux travaillent à la mutualisation des connaissances et à la défense des intérêts des collectivités dans le domaine de la transition énergétique (Taranis, Cler, Bruded, Amorce, Eco-Origin, etc.). Les rejoindre permettra une montée en compétence des élus et agents du territoire, des formations, des rencontres et échanges d'expériences avec d'autres territoires et de marquer la volonté politique du territoire à engager sa transition énergétique.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Adhérer aux réseaux d'acteurs et participer aux évènements nationaux et régionaux autour de la transition énergétique.

PRIORITE 2 - Signer la convention des maires.

OBJECTIFS :

Intégrer les actions du territoire dans des démarches plus globales et s'enrichir des retours d'expériences et des compétences d'acteurs extérieurs au Pays des Vallons de Vilaine.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Adhésions éventuelles	Non identifiées

Action 11

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Optimiser les trajets professionnels des agents

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Direction des services

Partenaires potentiels

Non identifiés

Indicateurs de suivi

- Nombre de véhicules "propres"
- Nombre de collectivités engagées dans une démarche d'optimisation des trajets professionnels

CONTEXTE :

Les collectivités du territoire, en tant qu'employeur, peuvent mettre en place des actions afin d'optimiser les trajets professionnels des agents.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Développer la visio-conférence.
PRIORITE 1 - Organiser des stages d'éco-conduite pour les agents.
PRIORITE 2- Acquérir des véhicules de services « propres » en cas de renouvellement.

OBJECTIFS :

Assurer l'exemplarité des collectivités dans leurs moyens généraux.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	**Non identifiées**

Action 12

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Soutenir et promouvoir l'agriculture locale en circuits courts

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI

Chargé(e) de mission agriculture

Partenaires potentiels

Région, Chambre d'agriculture, Agrobio, FR/FD CIVAM, Associations locales (Culture Bio, groupements d'agriculteurs)

Indicateurs de suivi

- Surface agricole urbanisée
- Nombre et type d'actions en faveur de la promotion des produits locaux auprès du grand public
- Nombre d'établissements de restauration collective accompagné par le pays

CONTEXTE :

Sur le Pays des Vallons de Vilaine, l'agriculture regroupe un millier d'exploitations sur plus de 50 000 hectares. Elle est essentielle dans l'activité économique du territoire. Elle est cependant en recul depuis une trentaine d'année, la surface agricole utile passant de 71% du territoire en 1988 à moins de 63% en 2010.

Afin de soutenir une agriculture locale et diversifiée, le Pays et les EPCI, avec les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture et pôle INPACT), favorisent son maintien et son développement en limitant la consommation du foncier agricole. Ils font également la promotion d'une cinquantaine d'agriculteurs en circuits courts installés sur le territoire à destination du grand public et accompagnent les établissements de restauration collective à introduire plus de produits de qualité et de proximité dans les menus.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Mener une veille sur la consommation foncière agricole / Limiter la consommation du foncier agricole.

CONTINUITE - Contribuer à la structuration de l'offre agricole locale de proximité (circuits courts) / Promouvoir les produits locaux (particuliers, professionnels, restauration collective) / Organiser un réseau des professionnels de la restauration collective.

OBJECTIFS :

Faire connaître l'offre de produits locaux et promouvoir les filières agricoles de proximité

Contenir la surface agricole urbanisée.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Fonds territoriaux

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 13

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Assurer la durabilité des achats et des financements publics

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Direction des services
Service achat
MEIF

Partenaires potentiels

Non identifiés

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes ayant fait le choix d'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics

CONTEXTE :

L'exemplarité des collectivités se fait notamment par ses achats et la façon dont elle octroie des aides financières aux acteurs locaux. Les EPCI et les communes du territoire intègrent dans leurs marchés des critères environnementaux et sociaux même si cette pratique peut être amplifiée et être plus récurrente. Certains dispositifs financiers du territoire tels les fonds territoriaux Leader, Feder et la contractualisation Région-Pays intègrent des critères sociaux et environnementaux, et la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon, pour financer des travaux publics communaux, demande que le Conseiller en Energie Partagé soit intégré à la démarche. Ces critères peuvent être reproduits et adaptés aux spécificités de chaque dispositif de financement public géré par les collectivités du territoire.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Mettre en place une politique d'achat durable : intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics.

PRIORITE 2 - Intégrer des critères environnementaux dans le conditionnement des contributions financières de la collectivité aux projets sur le territoire.

OBJECTIFS :

Intégrer de manière systématique la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans la gestion des achats et des financements publics.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 14

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Développer les modes de financements innovants pour la transition énergétique du territoire

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Elus référents transition énergétique
Direction des services
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Assistance technique (type CEP), Ademe, Région, Associations locales (Culture Bio, ALEC Pays de Rennes...), régionales (Aile, réseau Taranis...) et nationales (CLER, Amorce…)

Indicateurs de suivi

- € investis dans la transition énergétique grâce aux financements innovants (investissements des collectivités et financements extérieurs
- € « gagnés » pour le territoire par ces modes de financement

CONTEXTE :

Le contexte actuel de raréfaction des ressources publiques locales et l'évolution du contexte législatif incitent les collectivités à trouver des modes de financements innovants qui leur permettent d'impulser de nouvelles politiques (AAP avec des financements souvent non pérennes) et à consolider et développer des politiques existantes (CEE, ENR). Une démarche pro-active sur les projets permettant de mobiliser de nouvelles sources de financement (Ademe, Région, Union Européenne …) et une politique d'investissement, notamment dans les ENR, sont des pistes envisagées pour permettre au territoire de collecter des ressources financières afin de financer sa transition énergétique.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Valoriser les CEE.

PRIORITE 1 - Anticiper les AAP Ademe-Région, AAP nationaux type TEPCV, mobiliser les fonds territoriaux / Étudier le potentiel d'investissement des collectivités dans les projets d'énergie renouvelable et les montages disponibles (SCIC, SEM, SAS …).

- Promouvoir l'investissement citoyen et des collectivités dans les énergies renouvelables.

OBJECTIFS :

Apporter aux collectivités des moyens supplémentaires en étant pro-actifs sur les nouvelles formes de financements disponibles.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	**Ademe-Région** **Fonds territoriaux** **Autres à définir**

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 15

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Optimiser la gestion de l'eau

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☐ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Direction des services
Chargé(e) de mission urbanisme
Chargé(e) de mission GEMAPI

Partenaires potentiels

Non identifiés

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales

CONTEXTE :

À ce jour plusieurs acteurs interviennent localement sur la gestion de l'eau à différents niveaux. Au regard de la nouvelle réglementation (lois GEMAPI et NOTRe notamment), la gestion de l'eau doit être réorganisée au niveau local. Ce travail est actuellement en cours au sein des EPCI.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Organiser la gestion locale de l'eau par les EPCI dans le cadre de la GEMAPI.

- Inciter les communes et les accompagner dans l'établissement d'un schéma directeur des eaux pluviales (ou élaborer des schémas intercommunaux).

- Prendre en compte la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme.

OBJECTIFS :

Les objectifs sur la gestion de l'eau et l'organisation au niveau local sont en cours de définition au sein des EPCI.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Fonction de l'organisation locale retenue	€ € € Fonction de l'organisation locale retenue	**Non identifiées**

Action 16

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Être exemplaire dans la gestion des bâtiments et des équipements publics

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Chargé(e) de mission PCAET
Services techniques

Partenaires potentiels

Assistance technique (type CEP), Ademe Région, SDE35, ALEC

Indicateurs de suivi

- Nombre de bâtiments rénovés et niveau de rénovation
- Nombre de bâtiments neufs dont l'efficacité énergétique dépasse la réglementation en vigueur
- Nombre de communes du territoire couvertes par une assistance technique (type CEP)

CONTEXTE :

Les communes et les EPCI possèdent un patrimoine public nécessitant d'être optimisé du point de vue énergétique. Ces dernières années, de nombreuses rénovations et constructions de bâtiments publics ont été faites dans un souci de maîtrise de la consommation énergétique. Par ailleurs, de nombreuses communes ont optimisé leur éclairage public afin d'en réduire les consommations et le coût.

À ce jour, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon adhère pour son compte et celui des communes au Conseil en Energie Partagé (CEP) du Département d'Ille-et-Vilaine ; Vallons de Haute Bretagne Communauté a fait le choix de laisser les communes adhérer individuellement. Ainsi, l'ensemble du territoire du Pays des Vallons de Vilaine n'est pas couvert par une assistance technique à la maîtrise des consommations énergétiques. De plus, la perte de la clause générale de compétence par le Département dans le cadre de la loi NOTRe remet en cause l'existence du service de CEP. Le Pays et les EPCI souhaitent donc trouver un nouveau modèle d'assistance technique aux collectivités permettant d'accompagner efficacement l'ensemble des communes dans la maîtrise énergétique de leur patrimoine.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Modifier l'éclairage public afin de réduire les consommations.

CONTINUITE - Mener une analyse globale des besoins de rénovation des bâtiments publics, des possibilités de mutualisation, des capacités de financement et aides mobilisables.

PRIORITE 1 - Fournir une assistance technique (type CEP) à l'ensemble des communes du Pays des Vallons de Vilaine pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

PRIORITE 1 - Engager les collectivités dans une démarche exemplaire lors de rénovations et de constructions de nouveaux bâtiments.

OBJECTIFS :

Les objectifs du service d'assistance technique, de même que les engagements humains et financiers nécessaires pour les atteindre, seront définis en cohérence avec ceux de la PLRH (voir action 1), dont l'étude pré-opérationnelle est en cours.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
À définir	€ € € À définir	Fonds territoriaux Fonds Etat Ademe-Région

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 17

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.1 Être des collectivités exemplaires et coopérantes : motrices de la transition énergétique du territoire

Être exemplaire dans la gestion des espaces verts, réduire et valoriser les déchets verts

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

EPCI / Communes
Services techniques
SMICTOM des Pays de Vilaine

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Chambre d'agriculture, Associations locales, Conseil de développement

Indicateurs de suivi

- Tonnes de déchets verts valorisés
- Energie produite
- Nombre de sites éco-pâturés
- Nombre d'initiatives citoyennes pour le développement de la nature en ville recensées sur le territoire

CONTEXTE :

Plusieurs acteurs sur le territoire interviennent dans le champ de la gestion des espaces verts, de la réduction et de la valorisation des déchets verts : ce sont principalement les communes, les EPCI et le SMICTOM des Pays des Vilaine. Au regard de l'évolution des pratiques dans la gestion des espaces verts et de la réglementation, beaucoup de communes et les EPCI s'inscrivent dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts et d'éco-pâturage pour ne citer que ces exemples. Ces démarches peuvent être amplifiées par de nouvelles actions. Ainsi, la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et le SMICTOM ont lancé un projet commun pour travailler avec les acteurs publics et privés du territoire sur la gestion et la valorisation des déchets verts et de la biomasse ligneuse.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Gérer durablement les espaces verts (gestion différenciée, baisse de la consommation d'eau).

CONTINUITE - Développer l'éco-pâturage.

CONTINUITE - Mettre en œuvre le Programme Territorial de Prévention des Déchets.

CONTINUITE - Promouvoir le compostage individuel.

PRIORITE 1 - Animer un réseau d'acteurs privés et publics impliqués dans la gestion et la valorisation des déchets verts et de la biomasse ligneuse.

OBJECTIFS :

Proposer des actions à destination des acteurs publics et privés du territoire afin de promouvoir la transition énergétique à travers le mode de gestion des espaces verts et la valorisation des déchets verts.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Ademe-Région

Action 18

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.2 Sensibiliser et former les élus

Mobiliser et former les élus et services sur les enjeux et opportunités de la transition énergétique du territoire

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays

Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Région, Associations régionales (Bruded, réseau Taranis) et nationales (CLER, Amorce…), Conseil de Développement

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements organisés (visites, témoignages, formations…)
- Nombre d'élus et agents formés
- Nombre de communes représentées par les élus et agents formés

CONTEXTE :

Les élus locaux sont les ambassadeurs de leur territoire auprès de leurs concitoyens et partenaires. Ils sont mobilisés pour la transition énergétique de leur territoire. Pour les soutenir dans cette dynamique, le Pays propose notamment des visites et formations sur des champs transversaux afin de les outiller sur les thématiques liées à la transition énergétique, basées sur l'échange d'expériences entre élus, des visites de territoires et des échanges de bonnes pratiques.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Organiser un programme de formations, de visites de territoires et de témoignages d'élus de territoires pionniers en matière de transition énergétique.

PRIORITE 1 - Favoriser les témoignages et les échanges de bonnes pratiques entre les communes du Pays des Vallons de Vilaine.

OBJECTIFS :

Structurer une offre de formation à destination des élus et agents du territoire afin de concrétiser la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 19

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens

Mobiliser les citoyens grâce à une stratégie d'information locale sur la transition énergétique du territoire

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

ALEC, Associations locales, Conseil de développement

Indicateurs de suivi

- Nombre de publications et d'évènements
- Nombre de citoyens/ménages touchés par les différentes manifestations

CONTEXTE :

La transition énergétique d'un territoire ne peut se faire sans l'implication des citoyens. Les collectivités, porteuses d'un message neutre, objectif et sans intérêts commerciaux, sont vecteurs de sensibilisation afin d'informer les citoyens sur la réalité du dérèglement climatique et les enjeux de la transition énergétique. Elles soutiennent les citoyens déjà engagés et proposent des actions concrètes à mettre en place pour des comportements plus vertueux. Au-delà de la sensibilisation, avoir des citoyens parties prenantes dans la définition des actions et leur mise en œuvre effective accroit l'efficacité du changement de comportement et sa durabilité. C'est notamment la raison qui a poussé le Pays des Vallons de Vilaine à inviter son Conseil de développement à être partie prenante de l'élaboration de son SCoT et de son PCAET.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Élaborer un programme de communication et sensibilisation suivant les priorités choisies / Soutenir et promouvoir les initiatives citoyennes.

PRIORITE 2 - Intégrer la transition énergétique dans les évènements locaux existants.

PRIORITE 2 - Des citoyens parties prenantes : Organiser des évènements locaux sur la transition énergétique / Mettre en place un concours sur les écogestes et l'écoconsommation / Promouvoir le dispositif Ecowatt.

OBJECTIFS :

Créer les conditions nécessaires à la mobilisation des citoyens.

Faire émerger les initiatives citoyennes contribuant à la transition énergétique du territoire et les valoriser.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Variable selon le programme défini	€ € € Variable selon le programme défini	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 20

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.3 Sensibiliser et mobiliser les citoyens

Transmettre l'envie de la transition énergétique à nos enfants

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI / Communes
Chargé(e) de mission PCAET
Service enfance

Partenaires potentiels

Ademe, région, Département, Ecoles, Education Nationale, Centres de loisir, Services de restauration scolaire

Indicateurs de suivi

- Nombre d'écoles impliquées dans la démarche
- Nombre d'élèves impliqués

CONTEXTE :

De nombreux acteurs accompagnent les enfants du territoire sur le large spectre des thématiques de la transition énergétique : mobilité, alimentation, gaspillage (alimentaire, eau, énergie), éco-gestes, etc. Ces initiatives, souvent menées à l'échelle communale (mairie, école, cantine), nécessitent, entre autres, d'être partagées sur le territoire.

Des actions en ce sens sont menées par Vallons de Haute Bretagne Communauté à travers le Chorus (PIG et espace jeunes) qui visent notamment à amener les jeunes à comprendre et à appliquer les notions de protections de l'environnement. Des animations ont lieu sur les deux communautés de communes comme le café covoiturage pour présenter les modes de transport alternatif à la voiture individuelle.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Développer et pérenniser l'éco-mobilité scolaire (carapatte, covoiturage, etc.)

PRIORITE 1 - Mettre en place une veille sur les bonnes pratiques d'implication des écoliers dans la transition énergétique de leur territoire.

PRIORITE 2 - Impliquer les enseignants, services scolaires, parents d'élèves pour co-construire un programme d'animations sur la transition énergétique dans les écoles.

OBJECTIFS :

Promouvoir une politique d'éducation à la transition énergétique à destination des plus jeunes.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 21

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.4 Impliquer et mobiliser les acteurs économiques vers l'innovation

Développer l'offre d'information/formation sur la transition énergétique dans les métiers du bâtiment

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays
MEIF

Partenaires potentiels

Région, CCI, Chambre des métiers, CAPEB, FFB, Etablissements d'enseignement, Constructys (OPCA), Ty éco², Organisme de formation (Greta), Constructeurs

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions disponibles
- Nombre de participants

CONTEXTE :

Des actions portées par la MEIF existent déjà à l'échelle du bassin d'emploi de Rennes autour de deux dispositifs :

- la « semaine des métiers du bâtiment » (depuis 2014 une fois par an) : information sur l'évolution des métiers et des compétences à destination des différents acteurs du bâtiment (salaries, artisans, chefs d'entreprises, maîtres d'œuvres, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.) ;
- le « chantier école » (depuis 2014) : il s'agit de consacrer une partie de la construction ou rénovation d'un bâtiment à un « chantier école » à destination de personnes en formation ou reconversion professionnelle.

Une réflexion sera menée sur la montée en compétences des professionnels du bâtiment dans le cadre de la mise en place de la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (voir action 1).

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Poursuivre les actions menées avec la MEIF.

PRIORITE 1 - Accompagner la montée en compétences des acteurs du bâtiment via la PLRH.

OBJECTIFS :

Contribuer à la montée en compétences et à la professionnalisation des acteurs économiques du bâtiment sur la transition énergétique.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Région Bretagne

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 22

Orientation 2 Fédérer les acteurs du territoire

Objectif 2.4 Impliquer et mobiliser les acteurs économiques vers l'innovation

Mobiliser les entreprises et les exploitants agricoles pour mettre la transition énergétique au service du développement économique du territoire

Contribution au PCAET

- ☒ Maîtrise de l'énergie
- ☒ Gaz à effet de serre
- ☒ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☒ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET
Chargé(e) de mission agriculture
Service développement économique

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Entreprises, CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, IDEA35, éco-Origin, Bretagne Eco-Entreprises, CAPEB, FFB, Agrobio, AILE, Pôle INPACT, ALEC, Conseil de Développement

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises impliquées

CONTEXTE :

La mobilisation des entreprises passe par des actions liées à la compétence développement économique des EPCI, à l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques du territoire.

Sur le volet agricole, de nombreuses évolutions des pratiques, accompagnées par la chambre d'agriculture et le Pôle INPACT notamment, ont permis de réduire l'impact de l'activité agricole sur les émissions de gaz à effet de serre, tout en considérant que la majeure partie des émissions est inhérente à l'activité agricole et ne peut être réduites.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Animer un réseau des acteurs locaux de la transition énergétique avec une charte d'engagement

* Trouver collectivement les solutions assurant la confiance des citoyens envers les professionnels de la transition énergétique (artisans, installateurs...)

PRIORITE 1 - Travailler de concert avec les représentants du monde agricole afin de mobiliser les exploitants pour :

* Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des exploitations

* Développer le recours aux énergies renouvelables dans les exploitations

* Développer les filières locales de production d'énergie renouvelable, nouvelles sources de revenus pour le monde agricole

PRIORITE 2 - Accompagner les TPE et commerçants dans l'évolution de leur activité en lien avec la transition énergétique et sur la maîtrise de l'énergie.

PRIORITE 2 - Mettre en avant les infrastructures touristiques répondant à des labels écoresponsables sur le territoire.

OBJECTIFS :

Créer les conditions nécessaires pour l'implication des acteurs privés dans la transition énergétique.

Faire émerger les initiatives privées contribuant à la transition énergétique du territoire et les valoriser.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Ademe / Région Fonds territoriaux Ministère commerce et artisanat

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 23

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.1 Assurer la cohérence du mix énergétique du territoire

Faciliter l'émergence de projets publics et privés de production d'énergies renouvelables

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Associations locales, Réseau Taranis

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets soutenus par la collectivité
- Production annuelle de ces projets

CONTEXTE :

Ces dernières années, le Pays des Vallons de Vilaine a été le théâtre de plusieurs projets privés de production d'ENR dont les acteurs publics n'étaient pas parties prenantes. Garantes des intérêts du territoire et de ses habitants, celles-ci ont un rôle important à jouer dans les projets d'énergies renouvelables, tant comme facilitateurs que comme garde-fous. Le Pays des Vallons de Vilaine et ses EPCI souhaitent donc s'engager aux côtés des communes afin d'assurer un développement cohérent des ENR sur le territoire, compatible avec ses intérêts.

Le juste partage des retombées économiques et fiscales ainsi que la possibilité pour les acteurs du territoire, citoyens, entreprises et collectivités, d'investir dans les projets sont intégrés à cette réflexion.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - S'impliquer auprès des porteurs de projets privés d'énergies renouvelables sur le territoire afin d'assurer la cohérence du mix-énergétique du Pays des Vallons de Vilaine et l'adéquation des projets avec les intérêts du territoire (emploi, cadre de vie, développement et retombées locales …).

PRIORITE 2 - Organiser des appels à manifestation d'intérêt pour des projets locaux d'énergie renouvelable auprès des citoyens et des collectivités afin de promouvoir le développement de l'énergie citoyenne.

OBJECTIFS :

Positionner les collectivités du territoire comme des facilitatrices de l'initiative privée en faveur de la production d'énergie renouvelable.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 24

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.1 Assurer la cohérence du mix énergétique du territoire

Soutenir le développement de la chaleur renouvelable en identifiant les besoins et en développant la demande, notamment publique

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Assistance technique (type CEP), Ademe, Région, Département, Communes, Bailleurs sociaux, Entreprises, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi

- Nombre de projet de chaleur renouvelable
- Chaleur produite

CONTEXTE :

Les bâtiments publics sont un support de développement de la demande en chaleur renouvelable, permettant aux filières de se structurer. Certains bâtiments publics sont déjà équipés de chaufferies bois mais ces démarches restent individuelles et pourraient être portées collectivement. Le développement de ce type d'équipement peut être soutenu auprès des communes et des EPCI du territoire, notamment par une meilleure connaissance des besoins actuels et futurs de chaleur ainsi que des enjeux du développement de la chaleur renouvelable.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Faire l'inventaire de l'ensemble des chaufferies gérées par les collectivités locales et déterminer les conditions de faisabilité d'une conversion des bâtiments publics à la chaleur renouvelable.

PRIORITE 2 - Élaborer un atlas des besoins de chaleurs sur le territoire pour les bâtiments non gérés par les collectivités locales / Développer le recours à la chaleur renouvelable dans les nouveaux bâtiments publics.

PRIORITE 2 - Positionner la collectivité comme agrégateurs de projets pour permettre aux porteurs de « petits projets » de bénéficier du Fond Chaleur de l'Ademe.

OBJECTIFS :

Permettre à la demande, notamment publique, de chaleur renouvelable de se développer afin de stimuler l'offre.

En fonction des choix réalisés afin de fournir ou non une assistance technique (type CEP) à l'ensemble des communes du Pays des Vallons de Vilaine (voir action 16), les engagements humains et financiers seront différents.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
À définir	À définir	Région, Département, Fonds territoriaux, Ademe

Action 25

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.1 Assurer la cohérence du mix énergétique du territoire

Faire émerger des projets de micro-hydroélectricité sur la Vilaine

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Associations locales (Gwilen Elektrik), Conseil de développement

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets
- Production annuelle de ces projets

CONTEXTE :

La présence de la Vilaine sur le territoire est un marqueur d'identité fort. Bien que petits producteurs d'électricité, les projets de micro-hydroélectricité ont une vocation culturelle et de sensibilisation. Sur les 19 projets de ce type identifié par la DDTM35 en Ille-et-Vilaine, 8 se trouvent sur le Pays des vallons de Vilaine. L'association Gwilen Electrik porte un projet de développement de la micro-hydroélectricité sur les barrages et seuils de la Vilaine en aval de Rennes.

DESCRIPTION :

PRIORITE 2 - Faire émerger des projets d'installations hydroélectriques sur les barrages et seuils de la Vilaine, en adéquation avec la préservation de la faune aquatique.

OBJECTIFS :

Exploiter le potentiel de micro-hydroélectricité de la Vilaine dans une optique de sensibilisation et de prise en compte de son attrait local.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 26

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.2 Valoriser l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)

Identifier et valoriser le gisement solaire sur les bâtiments publics

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI

Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Assistance technique (type CEP), Entreprises filière solaire, Réseau Taranis Conseil de développement

Indicateurs de suivi

- Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux équipés de panneaux photovoltaïques et nombre de commune représentées
- Electricité produite
- Chaleur produite

CONTEXTE :

Plusieurs collectivités du Pays des Vallons de Vilaine s'équipent d'installations solaires photovoltaïques et thermiques. Dans le cadre du PCAET, le Pays et les EPCI souhaitent que ces démarches soient amplifiées, mutualisées et systématisées. Cela passe notamment par la connaissance du potentiel solaire des infrastructures dont les collectivités ont la maîtrise.

DESCRIPTION :

PRIORITE 2 - Recenser le potentiel d'installations solaires photovoltaïques et thermiques sur les toitures de bâtiments publics.

PRIORITE 2 - Mettre en place des partenariats avec des acteurs privés afin de valoriser le gisement solaire photovoltaïque et thermique des bâtiments communaux et intercommunaux.

OBJECTIFS :

Développer le recours à l'énergie solaire sur les bâtiments publics et accompagner les communes dans la valorisation du gisement solaire de leurs bâtiments.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Fonction des projets	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 27

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.2 Valoriser l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)

Développer la production d'énergie solaire sur le territoire

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Réseau Taranis, Conseil de développement, CUMA, Coopératives agricoles, Chambre d'agriculture, APEPHA (Association des Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés)

Indicateurs de suivi

- Production d'électricité photovoltaïque sur le territoire
- Production de chaleur solaire thermique sur le territoire

CONTEXTE :

Le SMICTOM des Pays de Vilaine porte un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Guignen. Bien que ce projet n'ait encore pu aboutir, il est soutenu par l'ensemble des acteurs publics du territoire (commune, EPCI, Pays) qui souhaitent qu'il contribue à sa transition énergétique.

Le développement de l'énergie solaire sur le territoire nécessite la massification des installations de production d'énergie solaire que le Pays peut soutenir via des initiatives telles que des Appels à Manifestation d'Intérêt et des groupements d'achat.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Soutenir le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Guignen.

PRIORITE 2 - Organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement de projets photovoltaïques citoyens sur le territoire et notamment les toitures publiques.

PRIORITE 2 - Trouver des partenaires locaux pour le développement de l'achat groupé dans le solaire photovoltaïque et thermique pour les particuliers, les entreprises et les communes du territoire.

OBJECTIFS :

Participer au développement de la production d'énergie solaire en contribuant à l'émergence de projets sur le territoire.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 28

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.3 Assurer une exploitation durable du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)

Développer la demande en bois-énergie local

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Ademe, Région, Département, Assistance technique (type CEP), Entreprises, Chambre d'agriculture, Bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi

- Nombre de bâtiments publics chauffés au bois-énergie et répartition par commune
- Production de chaleur renouvelable et répartition par commune

CONTEXTE :

La demande en bois-énergie, résultante de la demande bois d'œuvre, est indispensable pour le développement et la structuration de la filière bois issu de la forêt et du bois bocager (action 29). Cette action est liée à l'action 24.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Après examen des conditions de faisabilité d'une conversion des bâtiments publics à la chaleur, mobiliser la mission d'assistance technique (type CEP) pour :

* assurer un soutien technique à la conversion des chaufferies au bois-énergie
* mutualiser les achats afin de réduire les coûts d'installation et d'exploitation

PRIORITE 2 - Étudier la faisabilité d'installation de réseaux de chaleurs sur les principales communes du territoire (Bain de Bretagne, Guichen ...).

PRIORITE 2 - Développer le recours au bois dans les bâtiments publics, tant pour le neuf que pour la rénovation.

OBJECTIFS :

Créer les conditions facilitant le développement de la chaleur bois sur le territoire.

En fonction des choix réalisés afin de fournir ou non une assistance technique (type CEP) à l'ensemble des communes du Pays des Vallons de Vilaine (voir action 16), les engagements humains et financiers seront différents.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
À définir	€ € € À définir	Région, Département, Entreprises, fonds territoriaux, Ademe

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 29

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.3 Assurer une exploitation durable du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)

Assurer la disponibilité de la ressource bois-énergie à un prix satisfaisant tous les acteurs

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET
Chargé(e) de mission Breizh Bocage

Partenaires potentiels

Région, Chambre d'agriculture, SMICTOM des Pays de Vilaine, AILE, Abibois, Collectif Bois Bocage 35, CRPF, Réseau Taranis

Indicateurs de suivi

- Quantité de biomasse valorisée (connue) et sa provenance (local ou hors PVV)

CONTEXTE :

Fortement dépendante du développement de la demande (action 28), la filière bois-énergie nécessite d'être structurée sur le territoire. Associant gisement forestier et bocager, elle est corrélée aux programmes Breizh Bocage portés par les EPCI. Au-delà de la demande locale en bois-énergie, le territoire doit prendre en compte la demande et l'offre extérieure, notamment sur Rennes Métropole.

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Compléter la cartographie du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage et pérenniser le programme de plantation et de gestion durable des haies bocagères.

PRIORITE 1 - Prendre part au projet de valorisation des déchets verts et de la biomasse ligneuse porté par le SMICTOM et la Chambre d'Agriculture / Réaliser un diagnostic de la filière bois forestier sur le territoire.

PRIORITE 2 - Élaborer un plan de développement des massifs boisés à l'échelle du territoire.

PRIORITE 2 - Évaluer le gisement de bois-énergie disponible à court, moyen et long terme.

PRIORITE 2 - Étudier l'opportunité de création d'une société (SCIC, SEM, SAS…) pour le développement de la filière bois locale.

OBJECTIFS :

Consolider les politiques Breizh Bocage en donnant une valeur économique au bois bocager

Accompagner la structuration de la filière bois en fonction de la demande locale.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Région Fonds territoriaux

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 30

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.4 Développer l'éolien dans une démarche territoriale cohérente

Identifier les projets éoliens soutenables pour le territoire à travers le schéma de développement de l'éolien

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI

Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Réseau Taranis, Conseil de développement

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets éoliens en cours ou en fonctionnement
- Electricité produite

CONTEXTE :

L'élaboration du PCAET a permis la mise à jour du schéma de développement de l'éolien, document technique ayant vocation à définir les zones potentielles de développement de l'éolien. Au regard des critères réglementaires et qualitatifs (préservation du paysage, évitement du phénomène de saturation, acceptabilité locale, etc.), le développement de l'éolien doit se faire de façon soutenable sur le territoire. L'implication des communes, voire des citoyens, dans les projets semble être un facteur indispensable à la réussite de l'intégration locale de ces projets à fort impact, tant économique que social.

DESCRIPTION :

PRIORITE 1 - Soutenir les communes dans leur relation avec les développeurs éoliens afin de les prémunir de potentielles dérives et d'assurer que le développement de parcs se fasse dans l'intérêt du territoire et en concertation avec les riverains.

OBJECTIFS :

Permettre un développement de l'éolien en cohérence avec les attentes du territoire.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Non identifiées

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Action 31

Orientation 3 Produire localement une énergie renouvelable et diversifiée

Objectif 3.5 Valoriser les déchets organiques du territoire par la méthanisation

Développer une filière méthanisation sur le territoire

Contribution au PCAET

- ☐ Maîtrise de l'énergie
- ☐ Gaz à effet de serre
- ☐ Adaptation climat
- ☒ Energies renouvelables
- ☐ Qualité de l'air

Portage de l'action

Pays / EPCI
Chargé(e) de mission PCAET

Partenaires potentiels

Ademe, Région, AILE, SMICTOM des Pays de Vilaine, Chambre d'agriculture, Agrobio

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets de méthanisation
- Production de biogaz

CONTEXTE :

Au regard de son gisement d'intrants méthanogènes, le développement de la méthanisation sur le Pays des Vallons de Vilaine passe par la méthanisation agricole. Ainsi, la filière locale est étroitement liée à l'activité agricole du territoire.

En lien avec les organismes agricoles, les collectivités du territoire souhaitent se positionner comme des facilitateurs de son essor.

Cette action est donc fortement corrélée à l'action 22 (soutien à l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable).

DESCRIPTION :

CONTINUITE - Organiser des visites d'unités de méthanisation en fonctionnement pour les agriculteurs du territoire.

PRIORITE 1 - Identifier les acteurs intéressés par la méthanisation sur le territoire en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

PRIORITE 1 - Créer un réseau local pour le développement de la méthanisation impliquant tous les acteurs locaux : agriculteurs, industriels, élus, services des collectivités, chambre d'agriculture, SMICTOM, associations ...

OBJECTIFS :

Créer les conditions contribuant au développement de la méthanisation sur le territoire.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE :

Humain	Financier	Sources potentielles de financement
Moyens humains constants	Budget constant	Région, fonds territoriaux, Ademe

IMPACT ET ENVIRONNEMENT